

Saisie de biens sous loi girardin

Par AIKIDO41, le 01/02/2013 à 11:06

bonjour

j'ai acheter un appartement en martinique sous la loi girardin mais suite a des problemes financier cet appartement a ete saisie et est sur le point d'etre vendu donc je voudrai savoir si lorsque le bien sera vendu peuvent il me saisir mon habitation principale qui elle est pour le moment a la banque est ce qu'il peuvent m'obliger a la vendre pour compenser les sommes perdues lorsde la ventes du bien en martinique jespere etre clair merci d'avance

Par amajuris, le 01/02/2013 à 14:21

bjr,

si la vente de votre bien martinique n'est pas suffisante pour payer votre dette, votre créancier peut demander d'autres saisies (banque, rémunération, compte bancaire, biens immobiliers...). cdt